



AVRIL 2017 N°1

FLASH Infos

Dans ce numéro : Le mot du maire

- ◆ Le mot du maire
- ◆ Calendrier des manifestations
- ◆ Vivons ensemble
- ◆ Conseil municipal
- ◆ Infos pratiques
- ◆ Annonces



Madame, Monsieur,
Habitant de Lumigny-Nesles-Ormeaux,

En plus des panneaux d'affichage et du site internet, voilà une petite communication de la mairie.

Ceci en attendant un bulletin municipal en juin.

Chaque conseiller trouve petit à petit sa place au sein du conseil municipal.

Nous récupérerons une situation très délicate.

L'instabilité politique de notre commune a laissé beaucoup de séquelles parmi le personnel communal.

Tout un relationnel est à recréer pour apporter le meilleur service aux administrés.

La situation financière est très tendue. L'analyse n'est pas encore terminée et il faut bâtir le budget en s'attachant à dégager un excédent pour relancer des investissements (voirie, bâtiments, etc...).

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) a été mis en révision. Les modifications des années antérieures entraînaient beaucoup d'obligations d'aménagements de réseaux que la commune ne pouvait pas assumer par elle-même.

Toute l'équipe est au travail, il y a des compétences. Nous prenons des contacts partout, Etat, Région, Département, Communauté de Communes, Députés, Sénateurs, Centre de Gestion, Union des Maires... pour nous aider à passer ce cap difficile.

Cela n'empêche pas le Comité des Fêtes et le Comité Culturel de vous proposer des animations afin que l'on ait la joie de passer des moments d'échanges conviviaux.

Nous devons être patients et comptons sur votre confiance en l'avenir.

Nous avons besoin de votre soutien, merci à tous

Pascal SEINGIER,
Maire de L.N.O.

Calendrier des manifestations

Sur votre agenda

Lundi 17 avril



Œufs de pâques (Rdv à 10h au centre de loisirs de Nesles)

Lundi 17 avril



Carnaval (Rdv à 14h30 au centre de loisirs de Nesles)

Jeudi 25 mai



Brocante (Ormeaux)

Samedi 24 juin



Fête de la MUSIQUE (Etang de Nesles)



Vivons ensemble

Vue l'arrêté n° 2013-VC-25 portant sur la réglementation de brulage des déchets végétaux par les particuliers, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de brûler du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres, entre le **01 avril** et le **31 octobre 2017** ainsi que les dimanches et jours fériés.

Bruit de voisinage	Calme Requis*	Calme Absolu
Semaine	Entre 6h et 7h, 20h et 21h	De 21h à 6h
Samedi	Entre 6h et 9h, 12h et 15h, 19h et 21h	De 21h à 6h
Dimanche et jours fériés	Entre 6h et 10h, 12h et 21h	De 21h à 6h

* comprend aussi l'utilisation des tondeuses

Conseil municipal

Nouvelle composition du conseil municipal

Maire : Pascal SEINGIER

Maires Adjoints

Maires Délégués

Nesles : Johnny BARRAL

Ormeaux : Patrick OLIVIER

Conseillers municipaux

Marie-Christine DASBON, Luc HORVAIS, Virginie TIRON, Isabelle TESKRAT, Jérôme DUCLOS, Catherine SCHLAPPI, Gaëtan GIORDANO, Magali POUSSET, Alain MIGOT, Daniel SENECHAL, Claude EVRARD, Stéphane CHASSAING, Sylvie PELLERAY

Thierry FOURNIER Premier Adjoint en charge de l'urbanisme, des bâtiments, du patrimoine et de la voirie.

Maria LAMANDE Second Adjoint en charge du numérique, de la bureautique, des affaires sociales, de la gestion administrative, du personnel et de la communication.

Johnny BARRAL Troisième Adjoint et Maire Délégué de Nesles en charge des finances, de la vie associative et sportive, de la culture, de la veille juridique et de l'eau et l'assainissement.

Marine BUISSON Quatrième Adjoint en charge de l'environnement, des affaires scolaires.

Patrick Olivier Cinquième Adjoint et Maire Délégué d'Ormeaux en charge de l'accueil des nouveaux habitants et de l'animation et la jeunesse (périscolaire)

Infos pratiques



Mairie : Nouveaux horaires

Lundi 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Mardi Fermé
Mercredi 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Jeudi Fermé
Vendredi 14h00-17h00
Samedi 9h00-12h00

Réforme sur la sortie de territoire des mineurs.

En application de la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et du décret du 2 novembre 2016, à compter du 15 Janvier 2017, un enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport,
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire.



Calendrier électoral 2017

Elections présidentielles 25 avril et 7 mai 2017
Elections législatives 11 et 18 juin 2017
Elections sénatoriales 24 septembre 2017



Attention, à compter du 28 Février 2017, La mairie n'est plus en mesure d'enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité.

Seules, les communes équipées d'un dispositif de recueil le feront.

Vous devrez dorénavant faire vos demandes dans n'importe laquelle des 29 communes habilitées. Cette liste est disponible en mairie et sera diffusée dans le prochain numéro du bulletin d'information municipal.

Eau et assainissement



La gestion de l'assainissement de l'eau change et sera désormais gérée par le groupement Suez- Lyonnaise des eaux. Le nouveau numéro d'astreinte pour les particuliers est : 0977 408 408



Le ramassage des déchets verts reprend du 07 avril 2017 au 24 novembre 2017

Annonces



Commande groupée de Fuel

Si vous désirez bénéficier d'un prix intéressant pour votre commande de fuel sur Lumigny-Nesles-Ormeaux, contactez Mme Claude EVRARD au 06 63 88 37 72